



Voiture abandonné dans un chemin privé ne nous appartenant pas

Par **stefany_old**, le **07/08/2007** à **10:45**

Bonjour,
Quelqu'un a abandonné une voiture sur le chemin de campagne à sens unique que j'emprunte pour monter chez moi et chaque jour de nouvelles dégradations lui sont infligées. Elle ne m'empêche pas de passer mais que faire car ceux qui la dégradent vont finir par y mettre le feu. Qui pourrait la faire retirer ? Le chemin appartient à un agriculteur, il n'est pas communal et ne nous appartient pas. Le chemin est le seul accès à 4 maisons situées 800m plus haut.
J'ai prévenu la police en donnant la plaque d'immatriculation qui y était encore il y a 1 semaine et la mairie hier car j'ai peur que si quelque chose arrivait les pompiers ne puissent pas intervenir.
Merci par avance de vos conseils.

Par **Jurigaby**, le **07/08/2007** à **15:38**

Bonjour.
Vous avez fait ce qu'il fallait.
Le terrain est un terrain privé et il est donc difficile d'intervenir dessus.
Vous pouvez éventuellement tenter une action en justice contre le propriétaire du terrain pour trouble anormal de voisinage mais je pense que cela n'en vaut pas la peine.